

Petite balade autour du Lac du Lampy



Visorando



Randonnée n°334129

Une randonnée proposée par nanarddu11

La proximité du lac pour la fraîcheur, la forêt de feuillus pour un cheminement à couvert et des sentiers très praticables malgré quelques gués qui jalonnent le parcours, assurent un moment très agréable même avec des enfants.

Durée :	1h30	Difficulté :	Facile
Distance :	4.95km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	40m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	40m	Régions :	Massif central, Montagne noire
Point haut :	670m	Commune :	Saissac (11310)
Point bas :	638m		

Description

(D/A): Après le hameau "Le Lampy Vieux" en venant de Saissac, deux chemins partent, un vers la gauche l'autre vers la droite. Sur la droite prendre le chemin clos par une barrière. Ce chemin est bordé sur sa droite par un petit canal en ciment. Continuer tout droit.

(1) Après 650m, passer sur le pont avec vanne qui saute le Lampy et juste après prendre le chemin qui part vers la droite. Continuer jusqu'au pied du barrage à 250m. Remonter au niveau du barrage par la droite en empruntant les ponts qui enjambent les ruisseaux.

Emprunter le chemin qui longe la rive du lac pendant environ 300m pour arriver à un petit gué sur un filet d'eau. Le chemin s'incline vers la gauche et suit le bord du lac. Après 500m traverser un nouveau petit gué. Continuer toujours en bordure du lac pendant environ 550m pour passer le troisième gué.

(2) Juste après avoir sauté le ruisseau (5 à 6m) quitter le grand sentier pour emprunter sur la gauche un passage étroit. Continuer sur cette piste pendant un peu plus d'un kilomètre toujours en suivant la rive du lac.

(3) La plage se découvre sur la gauche. Passer sur la digue en béton qui la surplombe et continuer jusqu'au barrage.

(4) Au barrage, ne pas l'emprunter mais descendre le chemin qui part sur la droite. Après 400m retrouver le pont avec vanne.

(1) Faire encore 650m par le même chemin pour retrouver le point de départ **(D/A)**.

Points de passages

- D/A Hameau "le Lampy Vieux"**
N 43.393672° / E 2.164964° - alt. 638m - km 0
- 1 Pont avec vanne**
N 43.397007° / E 2.172907° - alt. 650m - km 0.9
- 2 À gauche, petit chemin**
N 43.405406° / E 2.177062° - alt. 655m - km 2.4
- 3 Plage**
N 43.398973° / E 2.170937° - alt. 657m - km 3.76
- 4 A droite, au barrage**
N 43.397383° / E 2.172182° - alt. 652m - km 3.97
- D/A Hameau "le Lampy Vieux"**
N 43.393668° / E 2.164948° - alt. 638m - km 4.94

Informations pratiques

Les précipitations peuvent rendre glissantes certaines parties de parcours.

A proximité

Sur le parcours en été la plage peut être une halte agréable.

À 5km, le village de Saissac avec son château, son trésor, son panorama et sa tour n'est pas sans attrait.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-petite-balade-autour-du-lac-du-lampy/>

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

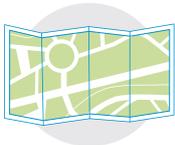
équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



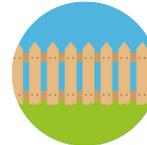
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.